

RAPPORT N° CP 2017-242

Mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles

Troisième affectation pour 2017

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

L'affectation de 40 000€ à la Fédération de centres sociaux et sociaux culturels de Paris est retirée du rapport.

L'article 1 est modifié en conséquence

EXPOSE DES MOTIFS :

La Fédération des centres sociaux et sociaux culturels de Paris refuse de signer la charte des valeurs de la République et de la laïcité.

Il n'est donc pas possible de présenter cette affectation.